

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #13 : TROUVER UN EMPLOI

Les possibilités d'emploi sont bonnes sur le territoire de la MRC de Rivière-du-Loup. Il y a beaucoup d'entreprises et les secteurs d'activité sont variés.

LE NUMÉRO D'ASSURANCE SOCIALE (NAS)

Si vous êtes un citoyen canadien, un résident permanent ou temporaire, vous avez besoin d'un numéro d'assurance sociale (NAS) pour travailler au Canada ou pour recevoir des prestations ou des services provenant de programmes gouvernementaux

- Il n'y a pas de frais pour demander un numéro d'assurance sociale.
- Vous devez faire votre demande en personne, dans un centre de Service Canada.
- Vous devez apporter votre passeport et votre permis de travail ou d'études (ce dernier doit explicitement être clair au niveau de la possibilité de travailler ou de faire un stage).

Résidents temporaires

Si votre NAS commence par « 9 », vous devez maintenir votre dossier de NAS à jour. Vous devez vous assurer que la date d'expiration de votre NAS correspond à celle sur votre document d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada qui vous permet de travailler au Canada.

Une fois votre dossier de NAS mis à jour, vous recevrez un NAS avec une nouvelle date d'expiration. Votre NAS précédent (format papier ou carte en plastique) n'est plus valide. Détruisez-le de manière sécuritaire.

Si votre NAS est expiré, vous pouvez continuer à travailler en attendant vos nouveaux documents d'immigration si vous conservez votre statut au cours du traitement.

Pour information :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/qualifier.html>

Pour présenter une demande de NAS :

<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/services/numero-assurance-sociale/demande.html>

PAR OÙ COMMENCER?

Des services offerts par Services Québec (Centres locaux d'emploi) et certains organismes spécialisés sont très utiles pour se familiariser avec le marché du travail, apprendre à faire un bon curriculum vitae (CV) et se préparer aux entrevues.

Faites appel à ces ressources pour bien commencer votre démarche d'emploi.

NB. - L'admissibilité à ces services d'employabilité peut dépendre de votre statut.

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #13 : TROUVER UN EMPLOI

Services Québec (Centre local d'emploi) à Rivière-du-Loup

Il regroupe des personnes et des outils qui peuvent vous aider à trouver un emploi :

- Vous pouvez obtenir un rendez-vous avec un agent d'aide à l'emploi pour une évaluation de votre dossier.
- Vous pouvez consulter les offres d'emploi affichées sur place.
- Vous pouvez utiliser les équipements de la salle multiservice pour faciliter votre recherche d'emploi, avec le soutien d'un agent si nécessaire.
- Vous devez présenter une pièce d'identité avec photo, fournir votre numéro d'assurance sociale et une preuve de résidence permanente.

Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME)

Vous pourriez être admissible à ce programme si, entre autres :

- vous avez obtenu la résidence permanente depuis moins de 5 ans ou appartenez à une minorité visible (peu importe que votre lieu de naissance soit le Canada ou un autre pays);
- vous n'avez pas d'expérience dans votre métier ou votre profession au Canada ou aux États-Unis.

Comment le programme fonctionne-t-il?

Rendez-vous à votre bureau de Services Québec pour rencontrer un agent ou une agente qui évaluera vos besoins et s'assurera que ce programme est la solution la mieux appropriée à votre situation. Au besoin, l'agent ou l'agente du bureau de Services Québec pourra vous accompagner dans votre démarche de recherche d'emploi.

Une fois que vous aurez trouvé un emploi, le bureau de Services Québec se chargera des démarches auprès de votre employeur s'il est admissible au programme.

Votre bureau de Services Québec vous soutiendra pendant toute la durée du programme pour assurer le succès de votre intégration et favoriser votre maintien en emploi.

<https://www.quebec.ca/emploi/programme-daide-a-lintegration-des-immigrants-et-des-minorites-visibles-en-emploi-priime>

Services Québec / Bureau de Rivière-du-Loup
385-A rue Lafontaine -Rivière-du-Loup
418 862-7236

<https://www.localisateur.servicesquebec.gouv.qc.ca/>

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #13 : TROUVER UN EMPLOI

Univers emploi

Cet organisme d'aide à l'emploi accompagne les personnes ayant besoin de soutien quant à la recherche de travail et l'orientation de carrières.

- 298 boulevard Armand Thériault, local 1H (au centre commercial), Rivière-du-Loup
- 418 314-0404 | www.universeemploi.ca

Événement Emploi

Événement d'employabilité qui a lieu, habituellement, au printemps

- <https://www.riviereduloup.ca/evenementemploi/>
- Page Facebook de l'événement (mis à jour quotidiennement) : www.facebook.com/emploirdl

LA LOI SUR LES NORMES DU TRAVAIL

Cette loi protège les salariés en imposant des conditions minimales de travail : le salaire, la durée de la semaine de travail, les congés, les procédures de congédiement, etc.

Un employeur peut offrir des conditions plus avantageuses, mais il ne peut jamais imposer des conditions de travail moins bonnes que celles prévues par les normes. Sinon, il s'expose à des amendes et à des poursuites judiciaires.

Renseignements et plaintes

Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail

1 844 838-0808

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr> | <https://educaloi.qc.ca/>

Le salaire minimum

Le salaire minimum est le salaire le plus bas qu'un employeur peut payer à ses employés, que ceux-ci travaillent à temps plein ou à temps partiel. Le salaire minimum augmente au fil des ans au mois de mai.

<https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/conditions-travail/salaire-paye/salaire/salaire-minimum>

Conservez vos documents

Il est important de conserver les documents que votre employeur vous remet. Le formulaire T4, par exemple, est nécessaire pour calculer vos impôts.

En effet au début de l'année, nous avons à faire une déclaration des revenus au niveau du gouvernement provincial et au niveau fédéral.

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #13 : TROUVER UN EMPLOI

Bon à savoir ...

- Dans le monde du travail, comme partout ailleurs, les hommes et les femmes sont traités de manière égale;
- La hiérarchie est habituellement souple et peu formelle et avec un nombre limitée de niveaux hiérarchiques
- En général, les dossiers que vous présentez doivent être courts et aller à l'essentiel
- Lors des rencontres et des réunions, il faut être ponctuel et respecter l'ordre du jour
- En général, les repas d'affaires ont lieu le midi et ne durent pas plus d'une heure et demie. L'hôte paie parfois pour ses invités, mais la plupart du temps, chacun paie son repas.
- Il n'est pas toléré d'offrir un cadeau pour obtenir un traitement spécial. On appelle cela « donner un pot-de-vin ». Cela peut être considéré comme un acte de corruption et entraîner des conséquences judiciaires.

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #13 : TROUVER UN EMPLOI

****ATTENTION** : Il est possible que des références aient évolué dans le temps.

Pour de l'information supplémentaire, communiquez avec le Centre local de développement de la région de Rivière-du-Loup

Adresse

310, rue Saint-Pierre, local RC-01
Rivière-du-Loup (Québec) G5R 3V3

Heures d'ouverture des bureaux

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Accueil téléphonique

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30
Le vendredi de 8 h 30 à 12 h

Pour joindre les agentes de développement à l'immigration

418 862-1823, poste 106 ou poste 107

cldriviereduloup.com/

LA VIE DANS LA MRC DE RIVIÈRE-DU-LOUP

FICHE #13 : TROUVER UN EMPLOI

Annexe : Autres fiches disponibles

- #1 Principes généraux
- #2 Les valeurs communes
- #3 Parler français
- #4 Habitation
- #5 L'alimentation
- #6 Prévenir les incendies
- #7 Trier les ordures et le recyclage
- #8 La météo
- #9 Se déplacer
- #10 Conduire un véhicule
- #11 Se faire soigner
- #12 Les enfants
- #13 Trouver un emploi**
- #14 Les loisirs
- #15 La sécurité
- #16 Les impôts et prestations

Les fiches d'accueil ont été réalisées par le CLD de la région de Rivière-du-Loup qui s'est inspiré des documents de la Ville de Québec ainsi que ceux du Cégep de Rivière-du-Loup.